



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Allocation parentale d'éducation

Question écrite n° 39119

Texte de la question

M Joel Hart attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les modalites d'attribution de l'allocation parentale pour la mere au foyer ayant eleve trois enfants. Il arrive frequemment en effet qu'une mere ayant connu des periodes successives de travail et de chomage, tout a fait independamment de sa volonte, ne puisse beneficier de cette prestation dans la mesure ou elle ne totalise pas deux annees de travail au total. Compte tenu des problemes que rencontrent de plus en plus les jeunes couples face aux difficultes economiques et a la crise de l'emploi, il serait extremement souhaitable de reconsiderer ce critere d'attribution de l'allocation parentale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si un assouplissement est envisageable - voire envisage - dans l'application de cette mesure fort appreciee des meres de famille.

Données clés

Auteur : [M. Hart Joël](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39119

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1621